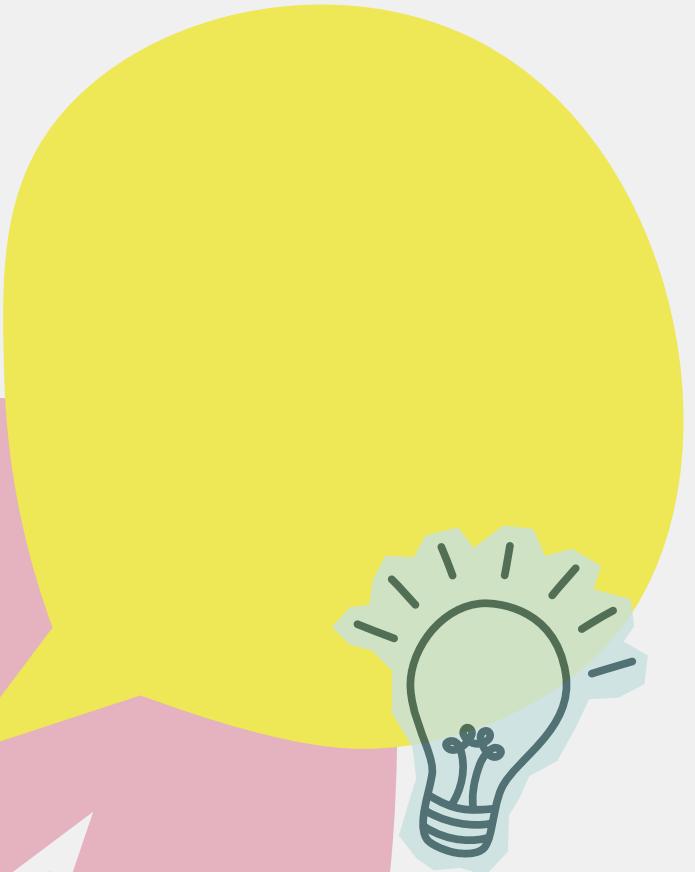


PRÉVENTION DES ADDICTIONS ET SANTÉ PUBLIQUE

Un cap pour les communes



De l'élection à l'action : des solutions concrètes pour agir tout au long du mandat



Faire des communes des acteurs clés de la santé publique, capables de protéger, prévenir et accompagner, sans stigmatiser ni exclure.

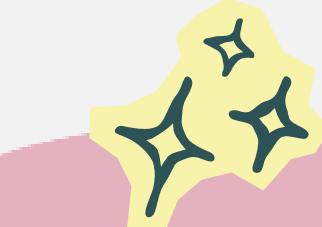
Les communes sont le dernier kilomètre de la santé publique : des recommandations simples, efficaces et à moindre coût.

Les addictions touchent près d'1 Français sur 2. Elles ont un impact majeur sur la santé publique, l'environnement, la tranquillité et la cohésion sociale.

Les communes disposent de leviers puissants : prévention, régulation, coordination territoriale.

Les habitants attendent des résultats visibles : propreté, sécurité, santé, lien social. Les propositions d'Addictions France répondent à ces attentes concrètes. Addictions France invite et encourage tous les candidats et futurs élus à s'en saisir pour agir.

« Ensemble, faisons de nos communes des espaces qui protègent, préviennent et accompagnent sans exclure. »



LES ADDICTIONS

UN DÉFI AU COEUR DE CHAQUE VILLE



1 FRANÇAIS

SUR 2 (47%)

est directement concerné ou via un proche par les addictions.

Ces usages mobilisent fortement les services d'urgence, les forces de l'ordre et pèsent sur les budgets municipaux.

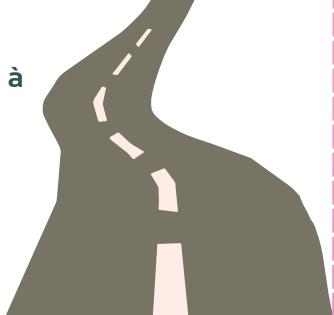


DES IMPACTS CONCRETS DANS VOS COMMUNES

Sécurité et tranquillité publique

Hyperalcoolisations, nuisances, violences : une préoccupation majeure pour les habitants et une charge pour les services d'urgences, forces de l'ordre, les tribunaux.

- L'alcool est responsable de **30% de la mortalité routière en France**.
- **Un accident mortel sur cinq** implique un conducteur positif aux stupéfiants.
- L'alcool est responsable **d'1 féminicide sur 2 et 30 à 40% des condamnations pour des faits de violences**.



Candidats, agissez en responsabilité !

Des dommages sanitaires évidents



TABAC

75 000 morts par an

- 1ère cause de mortalité évitable



ALCOOL

41 000 morts par an

- 1ère cause de mortalité évitable chez les 15-30 ans (1 décès sur 4)
- 1ère cause d'hospitalisation et d'accidents de la route



SUBSTANCES ILLICITES

638 morts par an

SERVICES PUBLICS SOUS PRESSION

595 000 séjours hospitaliers sont directement liés à l'alcool

Un espace public dégradé

30 milliards de mégots jetés chaque année, et une augmentation des cartouches de protoxyde d'azote abandonnées.



Ces déchets polluent, coûtent cher à nettoyer et banalisent des comportements à risque.

Des propositions pour :

- Protéger les jeunes
- Renforcer la cohésion sociale
- Améliorer la propreté et la tranquillité publique
- Réduire les dépenses évitables



1 - Une ville propre, c'est une ville en meilleure santé



➤ *Créons des espaces
sans tabac dans notre
commune*

- En votant une délibération municipale pour officialiser la création d'espaces sans tabac
- En informant la population grâce à l'apposition de la signalétique officielle en impliquant les habitants et en organisant des temps de médiation



More smoke-free spaces

More health for everyone



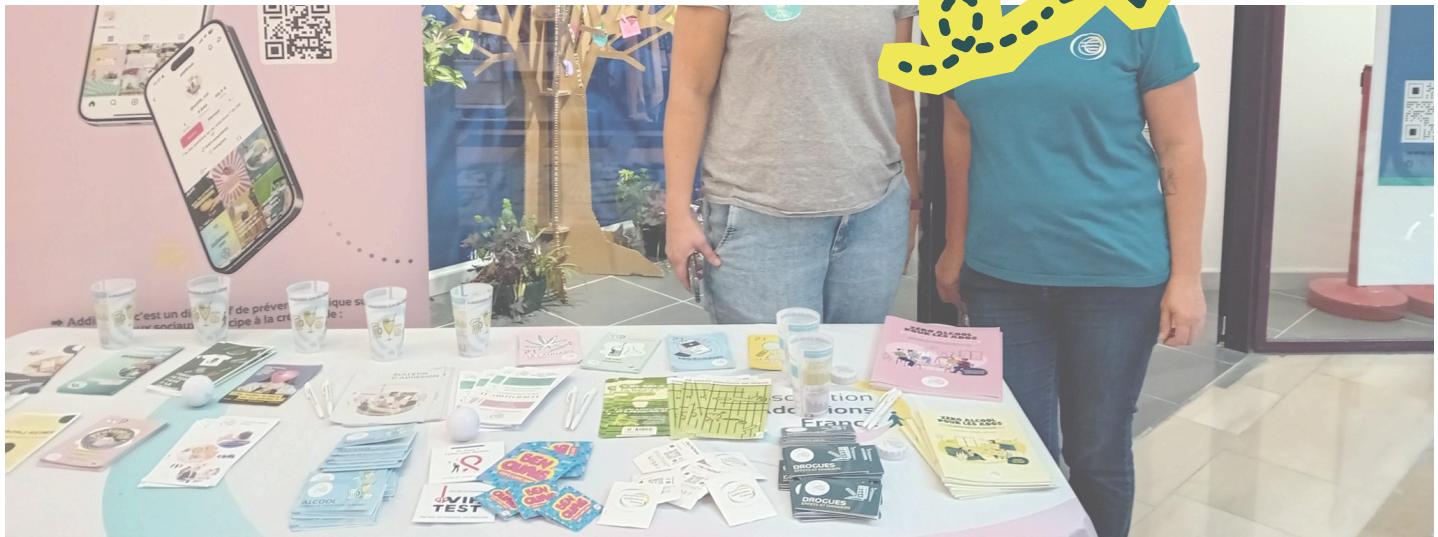
- En installant des cendriers urbains (fixes & "ludiques") hors espaces sans tabac, assortis d'un plan de collecte et d'entretien



MOBILISONS NOUS POUR ASSURER LA PROPRETÉ DE NOS RUES

- En organisant des opérations « zéro mégot », « zéro proto » et « zéro cannette » afin de limiter les déchets liés à la consommation de substances psychoactives dans l'espace public
- En facilitant l'accès à des toilettes publiques pour garantir une bonne hygiène publique.
- En sanctionnant les infractions liées aux troubles à l'ordre public et à l'ivresse publique avec la police municipale/ASVP
- En adoptant une charte avec les commerçants intégrant le nettoyage du pas-de-porte, la mise à disposition de cendriers et de poubelles, et en prévoyant des contreparties attractives (meilleure visibilité pour les commerces, réduction de la TLPE, kits de sensibilisation...)

2 - La prévention : pour investir dans la santé de ses concitoyens



La prévention n'est pas une option : c'est un levier essentiel pour protéger les habitants et réduire les inégalités en santé :

- ✓ Elle protège les jeunes et les publics précaires, premières victimes des conduites addictives
- ✓ Elle réduit les risques et les dommages avant qu'ils ne deviennent des drames
- ✓ Elle corrige les inégalités territoriales en santé. Chaque euro investi en prévention économise plusieurs euros en soins.

-leurs sociaux et les habitants pour mettre en place des actions coordonnées (sensibilisation, accompagnement des publics vulnérables, et relais vers les dispositifs municipaux)

- **En flétrissant des budgets pluriannuels** pour sortir de la logique des appels à projets précaires et chronophages

► SOUTENONS DURABLEMENT LA PRÉVENTION

- **En inscrivant la prévention dans les Contrats Locaux de Santé, les Ateliers Santé Ville et le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) en s'appuyant sur un diagnostic local en santé.**
- **En mobilisant les réseaux de santé, les associations de parents d'élèves, les bail-**

► LANÇONS DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION AUPRÈS DES HABITANTS

- **En mobilisant les communes pour le Mois Sans Tabac et le Défi de Janvier** : stands, ateliers, conférences, affichage public...
- **En lançant des campagnes locales** pour informer sur les risques et orienter vers les dispositifs d'accompagnement en addictologie (affichage urbain, abribus, réseaux sociaux)

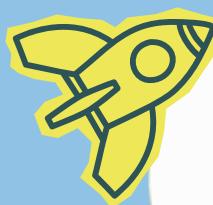
► RENFORÇONS LA PRÉVENTION DANS LES LIEUX DE VIE

- En organisant des interventions ciblées dans les établissements scolaires, milieux festifs et étudiants (ateliers, stands, équipes mobiles de prévention) en partenariat avec des associations telles qu'Addictions France
- En impliquant les conseils citoyens et de quartiers, ainsi que le conseil municipal des jeunes, avec des projets participatifs (ateliers de sensibilisation, cafés des parents, animations périscolaires et actions co-construites avec les habitants)

En tant qu'employeur, vous avez également un rôle à jouer !

La commune peut proposer à ses élus et agents municipaux des formations pour :

- Repérer les conduites à risque
- Orienter les publics vulnérables vers les bons interlocuteurs
- Intégrer la prévention dans les projets de service



*« Prévenir, c'est protéger.
Prévenir, c'est investir. »*

Ces actions s'inscrivent dans les obligations de l'employeur public en matière de prévention des risques professionnels et de protection de la santé des agents. Elles peuvent être assurées par des organismes spécialisés comme Addictions France.



3 - Respect des interdits protecteurs: une priorité pour protéger les jeunes



Les interdits protecteurs (interdiction de vente aux mineurs, encadrement de la publicité pour l'alcool) sont des piliers de la prévention. Pourtant, leur application reste insuffisante :

✓ Selon une enquête d'Addictions France, près de **9 débits de boissons sur 10 vendent de l'alcool à des mineurs en 2025.**

✓ La publicité en faveur de l'alcool et des paris sportifs est omniprésente dans l'espace public.

Les collectivités locales ont un rôle clé pour rendre ces interdits réellement efficaces et créer un environnement moins favorable au développement des conduites addictives.

VEILLONS AU RESPECT DE L'INTERDICTION DE VENTE AUX MINEURS (TABAC, ALCOOL, JEUX D'ARGENT)

- En adoptant une charte territoriale élargie à tous les débits de boissons, intégrant prévention, respect des interdits et tranquillité publique, assortie d'un label municipal et animée par une instance de suivi multiacteurs
- En informant et formant les débitants et lors d'événements temporaires (supports dédiés, sessions de formation proposées ou imposées dans le cadre d'une charte ou d'arrêtés municipaux, rappels ciblés)

- En organisant des contrôles inopinés réguliers par la police municipale et en appliquant des mesures correctives graduées (avertissement, retrait du label) ainsi que des mesures plus coercitives (amende, voire fermeture administrative temporaire) en lien avec le préfet, dans l'attente du décret d'application de la loi Engagement et Proximité

➤ ENCADRONS LA PUBLICITÉ POUR LES PRODUITS À RISQUES POUR LA SANTÉ

- En interdisant toute publicité autour des établissements scolaires via le Règlement Local de Publicité (RLP)
- En plaidant pour un renforcement des pouvoirs des maires afin de permettre aux communes d'encadrer plus largement la publicité pour les produits à risque sur leur territoire (alcool, jeux d'argent ou produits ultra-transformés...)



➤ RENFORÇONS LA VIGILANCE SUR LES LIEUX DE VENTE ET LES ÉVÉNEMENTS

- En contrôlant les débits temporaires (festivals, événements sportifs, soirées étudiantes) : publicité autorisée, sponsors, licences, conformité des déclarations
- En limitant l'implantation de nouvelles licences IV dans les zones déjà saturées
- En formant les organisateurs d'événements (réglementation, prévention alcool, violences sexistes et sexuelles, réduction des risques et des dommages)



4 - Pour une politique de proximité des drogues qui renforce la tranquillité publique



La réduction des risques et des dommages (RdRD), principe fondamental de l'addictologie, vise à protéger les personnes et la collectivité, tout en respectant la dignité des usagers.

Les consommations de substances psychoactives, licites ou illicites, ont toujours existé et peuvent être motivées par de multiples facteurs : sociaux, environnementaux, génétiques, intrafamiliaux... Tous les consommateurs ne sont pas dépendants. Certains ne souhaitent pas arrêter, et d'autres ne le peuvent tout simplement pas. L'enjeu est donc de limiter les risques à court terme et les dommages sanitaires et sociaux pour les personnes, ainsi que les conséquences sur l'espace et la tranquillité publique.

- ✓ Elle limite les conséquences sanitaires (infections, overdoses) et sociales (violences, isolement).
- ✓ Elle favorise l'inclusion sociale par des solutions concrètes (hébergement, accueil de jour).
- ✓ Elle améliore la tranquillité publique en réduisant les scènes ouvertes de consommation.
- ✓ Elle complète la prévention et les soins, sans se confondre avec la répression.

La réduction des risques n'est pas une alternative à la lutte contre les trafiquants :

- Elle permet de cibler la répression là où elle est réellement efficace, contre les réseaux criminels
- Elle désengorge l'espace public, réduisant les scènes ouvertes de consommation qui servent souvent de zones d'influence au trafic

► INTERVENONS SUR LE TERRAIN : MÉDIATION, AMÉNAGEMENT, PRÉVENTION

- **En déployant des actions continues dans les quartiers exposés** (médiation, prévention, aller-vers, présence associative renforcée)
- **En améliorant l'éclairage, l'aménagement urbain, la visibilité des espaces et en proposant des alternatives pour les jeunes** (maison des ados, Points Accueil Ecoute Jeunes, structures sportives, actions culturelles)
- **En communiquant avec les riverains** pour accompagner les actions locales et limiter le sentiment d'abandon

► SOUTENONS LES ACTIONS DE PROXIMITÉ EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA SANTÉ

- **En organisant des actions d'aller-vers** dans les festivals et événements locaux pour informer et favoriser l'inclusion sociale (stands de RdRD, distribution d'outils)
- **En facilitant l'accès au matériel de réduction des risques via des dispositifs fixes ou mobiles** : mise en place d'échangeurs sur le pas des pharmacies partenaires ou à proximité des bâtiments publics (hôpital, centre de santé, centres d'addictologie)
- **En communiquant auprès des habitants sur la RdRD** pour lever le tabou et favoriser l'insertion des consommateurs dans un parcours de soin

► RENFORÇONS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

- **En intégrant la question de l'hébergement** dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les politiques municipales
- **En soutenant la rénovation des structures existantes** (ex. CHRS) et en développant des espaces d'accueil de jour pour offrir un lieu sûr aux personnes vulnérables
- **En engageant un dialogue sur les arrêtés anti-mendicité** pour éviter les mesures stigmatisantes et privilégier des solutions inclusives

► CIBLONS LES RÉSEAUX CRIMINELS, PAS LES CONSOMMATEURS

- **En travaillant avec la préfecture et la police sur une stratégie locale différenciée** : répression forte sur les trafiquants et les réseaux / orientation systématique des usagers vers les structures de soins et d'addictologie
- **En s'appuyant sur des données locales accessibles** (plaintes, signalements, occupations d'espace public) pour orienter les priorités d'intervention, sans jamais compromettre la confidentialité des personnes accompagnées

**Vous avez des idées, nous
avons des solutions :
échangeons !**

Cette plateforme de propositions présente des pistes d'action prioritaires, mais elle ne prétend pas à l'exhaustivité, surtout dans un si petit format !

Chaque commune est unique : **Addictions France peut vous accompagner dans la réflexion et la mise en œuvre de mesures adaptées à votre territoire.**

Pour en savoir plus, contactez-nous à l'adresse suivante : contact@addictions-france.org

Reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, Association Addictions France est un acteur majeur et historique de la santé publique fondé en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard. Composée de professionnels du médico-psychosocial, de la prévention et du plaidoyer, l'association agit au plus près des populations et intervient sur toutes les addictions (tabac, alcool, cannabis, médicaments psychotropes, pratiques de jeux excessives, drogues illicites et autres addictions sans substance). En plus d'informer, de sensibiliser et de faire de la prévention pour tous les publics, elle gère une centaine de centres en addictologie en France métropolitaine et en Outre-mer et accompagne chaque année plus de 90 000 personnes en difficulté avec des addictions.